

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1864-1865.

DISCOURS INAUGURAL ET RAPPORT DU RECTEUR

M. A. SPRING.

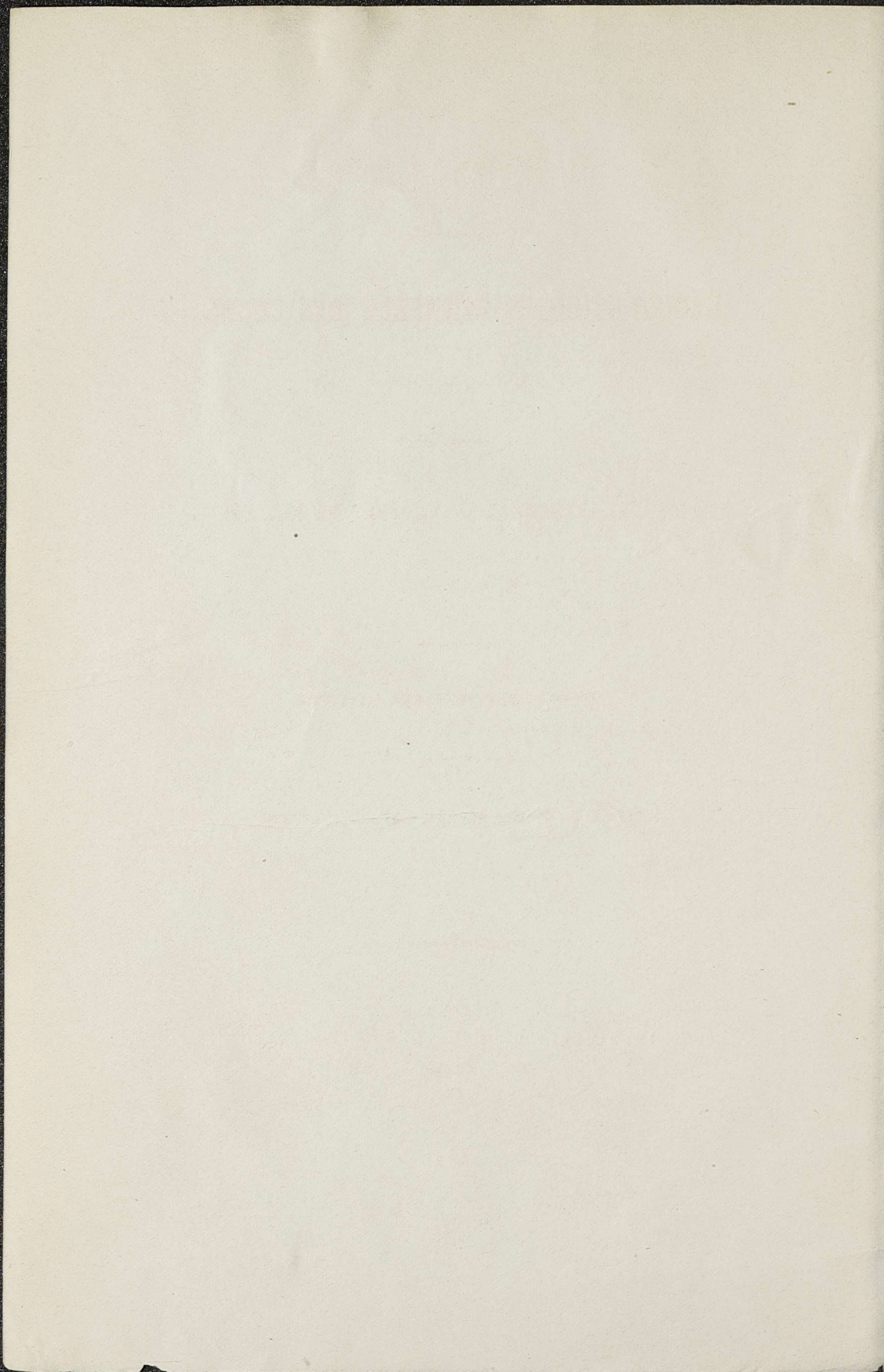
PROGRAMME DES COURS.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

LIÉGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1864



UNIVERSITÉ DE LIÉGE.



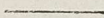
RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1864-1865.

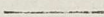


DISCOURS INAUGURAL ET RAPPORT DU RECTEUR

M. A. SPRING.



PROGRAMME DES COURS.



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIÉGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1864

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PROCEEDINGS OF THE NATIONAL ACADEMY OF SCIENCES

VOLUME 10

NUMBER 1

1923

CHICAGO, ILLINOIS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

1923

CHICAGO, ILLINOIS

1923

DES BASES LITTÉRAIRES ET MORALES

DES ÉTUDES MÉDICALES.



DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 17 octobre 1864

PAR

M. A. SPRING

Recteur sortant.

THE BARRIS ELLIOTT & LEITCH ARCHIVE

1910-1915

DISCOUNTS

1910-1915

MESSIEURS,

L'édifice qui nous abrite en ce moment porte à son frontispice les mots : *Universis disciplinis*, inscription ingénieuse autant qu'elle est simple. Et pourtant je me suis souvent demandé si elle caractérise suffisamment la mission qui est dévolue à l'Université.

Cette institution ne serait-elle réellement qu'un Panthéon où toutes les sciences auraient leurs autels? un temple consacré à tous les cultes? un lieu où l'on aurait réuni ce qui était épars?

Où son caractère propre serait-il plutôt de cultiver et d'enseigner les sciences dans leur universalité, abstraction faite des limites et des formes que pourraient leur imposer le temps, les lieux et les utilités particulières?

C'est un peu cela; mais ce n'est pas tout.

Le mot Université a un sens historique. Tel que le moyen-âge l'a conçu et tel que l'âge moderne l'a accepté, il signifie, en outre, la réunion organique de facultés ou écoles particulières en un corps d'un ordre supérieur, leur imposant des lois uniformes et leur distribuant la vie d'une source commune. L'Université n'est pas une simple *agrégation*; elle est un *organisme*. Elle est l'expression réelle de cette vérité antique que toutes les branches d'études sont solidaires comme toutes les facultés de l'intelligence, parce que, comme disait naguère le ministre d'un grand pays voisin, elles tirent d'un tronc commun la sève qui les nourrit et les féconde.

J'ai l'honneur d'appartenir à la faculté de médecine. Dans cette position, j'ai souvent déploré certaines tendances *anti-universitaires* qui se manifestent de nos jours. Se laissant entraîner plus qu'il ne le faudrait par l'esprit utilitaire de l'époque, et se glorifiant des progrès réalisés à l'aide des sciences physiques et chimiques, la médecine, on ne saurait se le dissimuler, cherche à se détacher du tronc commun des branches d'enseignement; elle se détourne de plus en plus des études littéraires, historiques et philosophiques.

Profondément convaincu, cependant, que cette tendance est mauvaise, et considérant que celui qui a l'honneur de porter la parole dans ces solennités académiques assume un devoir grave de direction, surtout envers la jeunesse qui l'écoute, j'ai choisi pour sujet de ce discours : *les bases littéraires et morales des études médicales*. Ce choix m'a paru justifié surtout au moment où, déposant la toge rectorale, je dois la transmettre à un digne représentant de l'une des facultés qu'on a appelées littéraires par opposition aux facultés scientifiques.

Le sujet a été traité si souvent avant moi qu'il pourrait paraître banal. Cette considération, néanmoins, loin de me repousser, m'attire. Ne prouve-t-elle pas à la fois et l'importance de la question et la difficulté de la faire pénétrer dans les convictions? Ne sont-ce pas les choses utiles qui ont besoin d'être redites le plus souvent?

Ne craignez d'ailleurs pas, Messieurs, de devoir écouter de nouveau ces arguments extérieurs et d'usage commun dont vous avez depuis long-temps reconnu l'insuffisance. Je ne parlerai particulièrement ni de l'utilité du latin et du grec, ni des ressources que présentent la logique et la psychologie; je ne m'arrêterai même pas aux études historiques, ni à la lecture des pères de la médecine. Tout le premier, je conviens qu'il est possible de bien diagnostiquer une lésion pulmonaire ou de pratiquer convenablement l'amputation d'un membre sans avoir passé par la faculté de philosophie et lettres, ou sans avoir lu les vers dans lesquels le vieux Homère exalte les services rendus au siège de Troie par le chirurgien Machaon et par le médecin Podalyre, quoique Xénophon en dise déjà qu'ils étaient aussi experts en l'art oratoire qu'en médecine militaire. Mon intention est de pénétrer dans le fond du sujet et de mon-

trer quelques liens intimes par lesquels l'*art salubre* tient aux conquêtes les plus pures de l'intelligence et aux plus nobles créations de l'inspiration littéraire.

La question est entre les sciences et les lettres ; elle se rattache à ce qu'en langage administratif on a appelé la *bifurcation*. L'instruction scientifique suffit-elle à l'étude et à l'exercice de la médecine ? ou l'instruction littéraire doit-elle y être jointe nécessairement ? Voilà ce que je me propose d'examiner.

Il serait inouï et, certes, loin de ma pensée, de paraître vouloir abaisser en rien le prix qu'ont, pour les études médicales, les mathématiques, ainsi que les sciences physiques et naturelles. Mais ce que j'ose d'abord soutenir hautement, c'est que ces sciences elles-mêmes ne sauraient être bien apprises sans une certaine somme de connaissances littéraires, et ensuite, que ces connaissances sont particulièrement indispensables à ceux qui abordent les études médicales.

Étudier, s'est s'éclairer aux lumières de la tradition orale et écrite. Le langage en est donc la première condition, et la condition la plus générale, n'importe l'objet de l'étude. Qui oserait nommer une science qu'on pourrait enseigner en langage non cultivé, c'est-à-dire dans une langue à laquelle le culte des belles-lettres n'aurait pas déjà donné la souplesse, la précision et l'abondance ? Aussi longtemps que nos langues modernes n'étaient pas devenues littéraires, le latin pouvait seul être employé dans l'enseignement des sciences et de la médecine, et il est remarquable de voir qu'il s'est le plus longtemps conservé, comme langue scientifique, précisément chez les peuples où la fleur des belles-lettres s'est épanouie le plus tard.

Et le latin n'y a même pas suffi. Il lui manquait encore cette richesse de mots et cette flexibilité de formes qu'exigent les sciences. C'est pourquoi toute la terminologie scientifique, et surtout la terminologie médicale, a puisé largement dans le grec, qui s'est de cette manière implanté même dans les langues modernes.

Ainsi s'est constituée la forme didactique des sciences : l'étymologie et la syntaxe, la terminologie et le style. Et concevrait-on un état de choses où ceux qui enseignent seraient forcés de parler une langue que ceux qui apprennent ne posséderaient qu'imparfaitement ?

Puis, ce qui caractérise surtout les langues cultivées ou littéraires, c'est la logique, c'est la justesse des rapports et des inflexions. Où cette justesse serait-elle plus nécessaire que dans l'exposition scientifique? Nul moyen ne vaut celui-ci pour l'éducation de l'esprit. Nul contrôle n'est plus sûr que le contrôle exercé à l'aide de la forme littéraire. Je me défie de toute vérité scientifique qui ne se laisse exprimer dans un langage correct, simple et élégant.

L'esprit humain s'égare dès qu'il veut s'affranchir du nombre et de la forme : des mathématiques et des lettres, deux oppositions apparentes, mais qui, en réalité, renferment une unité commune.

La parole est la forme de notre pensée. Elle est l'expression directe des lois de notre intelligence, comme les mathématiques sont l'expression des lois de la création. Voilà pourquoi la beauté littéraire est partout le signe de l'harmonie, de la mesure, de la noblesse et de la vérité, le cachet de la maturité, de la richesse et de la force des idées.

Il ne suffit donc pas de posséder le mécanisme de la langue ; il faut se pénétrer de l'esprit littéraire, qui n'est autre chose que le culte du beau et du vrai en fait de langage.

On objectera *l'imagination*, cette folle du logis qui répugne à la sévérité de la science !

Qu'on ne s'en effraie pourtant pas, car il est certain que les belles-lettres répugnent elles-mêmes à l'imagination folle, aux créations arbitraires de la fantaisie, aux inspirations factices. Pour qu'une œuvre littéraire soit acceptée et pour qu'elle dure, il faut qu'elle réponde ou à des idées traditionnelles, ou à des tendances intimes, mais vraies, de l'intelligence humaine.

Et, à ce point de vue qui nierait qu'il y ait de la poésie dans toutes les sciences, même dans les plus abstraites? Qu'elle ait sa place dans la mécanique céleste aussi bien que dans la botanique? L'inspiration se mêle à toutes les opérations de l'esprit ; elle donne le branle à nos facultés ; elle chauffe, dilate et illumine la raison et, selon le mot d'un penseur aimable, la science dont nous sommes si fiers de nos jours ne fait que développer, confirmer ou réaliser les rêves de la poésie primitive :

Et quod nunc ratio est impetus ante fuit (Ovide).

Non, la vérité poétique n'est pas contraire à la vérité scientifique. Elle varie, il est vrai, selon les époques, selon les croyances, selon le génie des peuples; elle varie, parce qu'elle n'est pas absolue; mais en dehors des mathématiques pures, combien de vérités scientifiques y a-t-il qui soient restées immuables ou qui peuvent prétendre l'être toujours?

Lorsque la nature, d'âge en âge, fait succéder les formes les unes aux autres, elle ne s'accuse pas d'erreurs; elle ne fait que développer et compléter une seule et même réalité. Le monde moral repose sur l'alliance substantielle du vrai, du beau et du bon, et le monde physique a pour auteur Celui qui a fixé les lois du beau et du bon; comment serait-il en opposition avec le premier!

L'illustre physicien Biot, dans sa jeunesse, avait promulgué une poétique dans laquelle il proposait de substituer à l'inspiration l'exactitude mathématique, doctrine qui pouvait conduire, comme dit son successeur à l'Académie française, le comte de Carné, à remplacer l'Hélicon par le Jardin des Plantes et l'Hippocrène par un *Aquarium*. Biot, plus tard, est bien revenu de ces idées, tout en continuant à soutenir avec Boileau que :

Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable.

Il était même devenu l'adversaire acharné de l'Ecole réaliste dans les arts et les lettres.

Quoi qu'on fasse, par sa constitution physique, l'homme ne diffère pas essentiellement de l'animal. Ce qui le met à part, ce qui le fait participer d'un monde supérieur, c'est l'*idéal*, représenté plus particulièrement par les lettres et les arts comme règles de conduite, de goût et d'inspiration.

L'étude des sciences, quand elle n'est pas appuyée sur le culte des lettres, conduit aisément à l'absolutisme et au matérialisme: de même que ceux qui, dans la direction de l'homme en société, ne se laissent guider que par la raison, sont entraînés au despotisme. C'est une des plus belles prérogatives des arts et des lettres, d'assurer à l'homme la liberté, de maintenir les droits de l'individu et la foi dans un monde idéal. Nos anciens ont cultivé les lettres sous le beau nom

humanités ; ils avaient compris qu'elles tiennent avant tout compte de la nature humaine, de ce qui sépare l'homme de la nature brute et de ce qui l'élève au-dessus de la fatalité.

Je suis loin de vouloir médire de mon époque ; je reconnais ce qu'elle a de grand, et je crois entrevoir les germes d'avenir qu'elle cache dans ses souffrances ; mais en raison même des merveilleux progrès matériels réalisés à l'aide de la science, et en présence des tendances utilitaires qui en sont la suite, il me semble que nous devons tenir plus que jamais à tout ce qui nous conserve l'idéal, et à tout ce qui empêche que la noblesse et la dignité ne soient sacrifiées à l'aisance de la vie. Nous qui avons reçu la sublime mission de guider la jeunesse, nous avons à cet égard des devoirs particuliers. Ce n'est pas le scepticisme qui est la maladie principale de notre époque ; ce que nous devons combattre le plus, c'est la frivolité, c'est l'utilitarisme.

Les points de vue que je viens d'indiquer, Messieurs, s'ouvrent devant la médecine considérée comme science. Mais la médecine est aussi un art ; je dirai même qu'elle est principalement un art, et par conséquent livrée à l'inspiration et à la détermination individuelles. *Ars longa, vita brevis, judicium difficile, occasio præceps*, sont les mots que le Père de la médecine a placés en tête de ses aphorismes.

Judicium difficile ! Oh ! combien notre mission serait moins redoutable si la médecine était tout entière une science ! Combien d'incertitudes, combien d'angoisses nous seraient épargnées dans notre tâche de tous les jours ! La science, après avoir tout scruté et après avoir bien défini ses propres limites, se repose fièrement et froidement dans le château fort de ses formules générales, et n'a qu'une pitié souvent dédaigneuse pour ceux qui sont obligés de s'avancer vers les points que ses lumières n'éclairent plus et de marcher sur le sol mouvant des conjectures. Et, cependant, c'est là, dans ces régions incertaines et mal éclairées, que se passe la vie du praticien. Et cependant, ajouterai-je avec Berthelot, en médecine, notre puissance va plus loin que notre connaissance.

La médecine dispose de forces dont les éléments générateurs sont inaccessibles à ses recherches et qui, par leur immense complication, se jouent de tout travail d'analyse. La nature

entière se déploie devant elle dans ce qu'elle a de plus impérieux et de plus tourmenté : le monde physique et le monde moral, les accidents individuels et les aberrations sociales, le mouvement fatal de la matière et les égarements de l'esprit, — toujours nous devons compter avec les faits, et, au lieu du bien qu'on nous demande, nous devons nous contenter le plus souvent de choisir le mal moindre, ou de combattre le mal par le mal.

Sous ce rapport, on a eu raison de comparer la médecine à la politique. Quoique sa tâche s'accomplisse dans le silence de la vie privée, elle a affaire, comme cet autre grand art, à des forces qu'elle essaie de diriger, mais qu'elle ne domine pas : *Medicus naturæ minister non magister*. Comme la politique, elle est privée du levier scientifique de l'analyse; comme elle, elle doit aborder les faits dans leur complication; faire des concessions au mal et souvent même s'en servir comme d'un remède; comme la politique enfin, elle doit procéder par des résolutions soudaines et irrévocables : *Occasio præceps*.

N'est-ce pas assez pour faire comprendre que la méthode scientifique n'est pas la méthode médicale ?

La science est abstraite et exclusive; la pratique doit être réelle et expansive. La science décompose, la pratique construit et répare. La première règle de la science est de simplifier et de généraliser les faits; le devoir de la pratique est de les comprendre dans leur ensemble et dans leur réalité. La science s'appuie sur le doute; la pratique a besoin de croire. Les formules de la science, enfin, ne désignent que certains côtés de l'objet, tandis que la pratique a besoin d'en pénétrer la nature, de considérer l'ensemble des forces qui agissent en lui et autour de lui, et de deviner les causes complexes qui président au mouvement et au développement des phénomènes; elle doit tendre, en un mot, à cette « juste appréciation des choses de la vie » qu'Hippocrate considérait comme la plus haute aspiration de l'art.

Cela n'est donné qu'à l'observation patiente et individuelle, à l'esprit d'analogie, dont la science se défie tant, à l'expérience, à l'habitude, et à un certain pouvoir créateur qui tient réellement de l'esprit poétique. Pour connaître les objets, a dit récemment un critique-philosophe, il faut les recréer en nous-mêmes.

Ce procédé est imparfait, j'en conviens ; il est en outre environné de dangers, mais il est le seul possible actuellement. J'admire les savants qui, en raison de l'imperfection de nos moyens, voudraient qu'on cessât de faire de la médecine. Autant vaudrait le conseil, appuyé sur la même raison, de ne plus faire ni de l'agriculture, ni de la politique.

C'est que, réellement, la méthode de la médecine pratique est celle des historiens, des politiques, des moralistes ; c'est le procédé des artistes et des poètes ; c'est *l'oculus medicus*, comme on dit : le coup d'œil et l'inspiration.

En modifiant une célèbre parole de Carlyle, je définirai l'intervention de la science en médecine en la comparant au verre à travers lequel nous sommes obligés de voir les objets ; nous ne pouvons le rendre trop net ; mais l'imagination est l'œil avec lequel nous regardons. Il y a des têtes à images, à idées, *εἰδωσ*, et il y a des têtes à formules. Les premières sont littéraires, les secondes sont scientifiques. On n'est pratique que lorsqu'on participe de l'une et de l'autre.

En étudiant l'histoire de la médecine, deux faits m'ont donné beaucoup à réfléchir : le premier, que tous les systèmes qui satisfaisaient au point de vue scientifique échouaient successivement devant les exigences de la thérapeutique ; le second, que c'était pendant le règne des méthodes scientifiques que les sectes mystiques et sceptiques prenaient le plus d'empire. C'était ainsi chez les Grecs et les Romains ; c'était ainsi, après la Renaissance, au temps des Frédéric Hoffmann et des Stahl ; c'est ainsi, j'ose le dire, de nos jours.

Ces deux faits ne sont-ils pas une démonstration en grand de la thèse que je défends en ce moment ? La méthode scientifique circonscrivait mieux l'objet de la médecine, c'est évident ; elle en éclairait vivement les faces et dissipait les erreurs qui y régnaient, mais elle n'en pénétrait pas la substance. Elle laissait dans l'obscurité la part dont s'occupe le thérapeutique, la plus importante de toutes. Et puis, par la précision et la logique rigoureuse qui sont de son essence, elle empêchait ces concessions, ces dérogations qui sont inévitables dans la pratique de tous les jours.

Enfin, pour soumettre la médecine à toute la sévérité des

méthodes scientifiques, il faudrait que nous fussions fixés sur ses principes philosophiques. Or, en remontant aussi haut, au lieu d'une base sur laquelle nous puissions nous appuyer, nous rencontrons un gouffre béant qui menace de nous engloutir : l'abîme ouvert entre le matérialisme et le spiritualisme, entre l'atomisme et le dynamisme, ces antithèses inconciliables contre lesquelles l'esprit humain s'use depuis le commencement des siècles. « Nous sommes enfermés dans un cercle de Popilius; au delà nous ne voyons que ténèbres et ne pouvons plonger sans vertige. » De même que le monde moral, le monde physique nous rappelle constamment l'imperfection de notre nature, le besoin qu'a notre raison d'un *complément*. Et ce complément, qui ailleurs s'appelle religion, poésie, inspiration artistique, a été, en médecine, désigné par Hippocrate comme l'élément divin des maladies : le *θεϊον τι*.

Ainsi, les études littéraires sont nécessaires à la médecine, qu'on la considère comme science ou comme art; elles lui sont nécessaires comme moyen d'expression et comme méthode. Il est encore un autre point de vue qui fait ressortir leur utilité.

C'est l'homme qui est l'objet de la médecine. Or, quelle que soit la connaissance que nous ayons de l'homme physique, elle sera très-incomplète sans la connaissance de l'homme moral. A l'exploration des organes doit se joindre l'observation des traits, des regards, des paroles et l'étude discrète de la situation de l'âme. En même temps que les ravages matériels, le médecin doit considérer dans la nature humaine ses affections, ses passions, sa grandeur et ses bassesses, sa noblesse et ses travers. « Parle, disait Socrate à Charmides, parle, afin que je te voie. » L'humanité nous parle pour se faire connaître; elle nous parle dans les œuvres des grands génies littéraires, qui étaient indistinctement de grands moralistes.

Démocrate avait pour coutume de dire que : « Si le corps appelait l'âme en justice pour réparation des torts qu'elle lui fait, elle ne pourrait éviter d'être condamnée. » En vérité, les maladies ont leur cause aussi souvent dans les affections de l'âme que dans les injures qui atteignent le corps : dans les erreurs de l'imagination, ou dans les aberrations des désirs; dans les désordres de l'esprit, ou dans les blessures du cœur; dans les faiblesses et les vices individuels, comme dans les

froissements implacables de la société. Et parmi les maladies de cause matérielle, il n'en est aucune qui ne soit aggravée par l'état déréglé du moral, qui ne crée, dans les tempéraments nerveux et délicats surtout, une obnubilation de la raison et de la volonté qui va parfois jusqu'à la démence.

Malheur au médecin qui n'a point appris à lire dans le cœur humain, qui n'a pas étudié les divers effets des impressions morales avec autant de soin que ceux des remèdes et des aliments. Comment rendrait-il le calme à cet esprit agité, à cette imagination troublée; comment relèverait-il le courage de cette âme abîmée dans la mélancolie; comment ramènerait-il l'espérance dans ce cœur défaillant, s'il n'a pas appris à saisir toutes les délicatesses du sentiment et à faire fléchir ce que j'appellerai la pudeur morale?

La chimie et la botanique, la physiologie même et la pathologie, il faut en convenir, lui seraient pour cela d'un bien faible secours. Cette science ne peut lui venir que des qualités natives de son propre cœur, des bienfaits de l'éducation, de l'amour du prochain et de l'expérience. Elle ne peut se développer que par l'habitude du monde et par le commerce assidu des grands moralistes qui, sous une forme tantôt sérieuse, tantôt plaisante, nous ont initié à toutes les grandeurs comme à toutes les misères du cœur humain, aux nobles élans de l'esprit comme à ses chimères. Lorsqu'on demanda à Sydenham le plus grand médecin de tous les siècles après Hippocrate, quel ouvrage il fallait étudier pour se guider dans la pratique médicale, il recommanda avant tout le célèbre roman de Cervantes; et si l'on a lu et médité le Don Quichotte en médecin, on demeure convaincu que ce n'était pas là une simple boutade.

Je crois avoir démontré que la médecine, pour être apprise, pour se développer et pour porter ses fruits, a besoin de rester unie au tronc commun qui donne naissance à toutes les autres branches des connaissances humaines; qu'elle doit y rester unie sous peine de se stériliser et de dégénérer.

Avant la loi de 1835, il existait deux espèces de praticiens: les officiers de santé et les docteurs. La différence principale qui les séparait était que les premiers ne faisaient pas leurs humanités, tandis que les études préparatoires des seconds

étaient au niveau de celles qu'on exigeait pour le droit, pour le doctorat en philosophie et lettres et pour le doctorat en sciences. Les premiers étaient des médecins *non lettrés* ; les seconds, des médecins *lettrés*. Cette distinction, inconnue à l'antiquité, existait dans toute l'Europe depuis le seizième siècle, et elle s'est conservée encore dans quelques Etats.

On ne peut nier que, parmi les médecins et les chirurgiens non lettrés, il y ait eu des hommes très-capables ; mais ils formaient l'exception et ne suppléaient au défaut de l'instruction littéraire qu'à l'aide de dispositions naturelles et d'études complémentaires. Quant au niveau commun, il était déplorable.

Aussi, c'est aux applaudissements universels et par une sorte de mouvement naturel que cette classe de praticiens a été supprimée. On avait compris que, pour être à la hauteur de sa mission, il faut au médecin cette dose d'instruction générale qui met à sa disposition le fonds commun de l'intelligence traditionnelle et scolastique ; on avait fait l'expérience qu'en cette carrière, l'instruction purement professionnelle ne conduit qu'au *métier* ; et le métier, en médecine, s'appelle *empirisme* ou d'un nom plus mal sonnante encore.

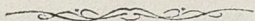
Pendant, qu'est-il arrivé ensuite ?

J'ai le regret de signaler, sinon une tendance, du moins un oubli qui a déjà produit des effets dans l'organisation et dans les habitudes de notre enseignement. A peine avait-on supprimé la classe des praticiens non lettrés qu'on se laissait aller à des concessions qui, si on ne les arrête pas à temps, auront cette singulière conséquence de faire disparaître la classe des praticiens lettrés et d'arriver, en réalité, à un état de choses qu'on avait cru détruire. Obéissant aux idées utilitaires et positives de l'époque, et écoutant trop les gémissements de certains esprits paresseux ou épais, on ne veut plus qu'un *minimum* en fait d'études littéraires, et si l'on n'y prend garde, ce *minimum* deviendra bientôt imperceptible. Combien n'y a-t-il pas déjà qui ressemblent au médecin Glaucus que Plutarque met en scène dans son célèbre dialogue sur la rivalité de la médecine et de la philosophie ?

Embrassant avec amour et avec admiration la science et l'art auxquels j'ai consacré ma vie, et ayant appris, dans une carrière déjà longue, à connaître ce qu'ils exigent de leurs

adeptes, je comprends autrement notre devoir à l'égard de ceux qui aspirent à entrer dans le temple d'Epidaure. A notre époque, les sciences s'imposent d'elles-mêmes; on n'a pas besoin de plaider leur cause; mais on doit élever la voix pour convaincre ceux qui suivent les carrières pratiques, que le culte des sciences est indissolublement lié à celui des lettres, qui les complètent en leur donnant la forme et la dignité morale, en les rattachant à l'histoire et en leur assurant l'avenir.

Je termine donc, comme j'ai commencé, en glorifiant l'idée de l'Université, de l'*alma mater*, selon la tendre expression de nos anciens, de l'*alma mater* qui nourrit avec un amour égal et les lettres et les sciences. Professeurs, puissions-nous maintenir intactes de salutaires traditions, et, tout en nous conformant aux légitimes aspirations du siècle, résister à des tendances irréfléchies, qui, si elles aboutissaient, créeraient des regrets amers! Etudiants, puissiez-vous toujours envisager de très-haut la tâche que vous avez à remplir pour le bien de la patrie et de la société! Puissiez-vous comprendre les avantages qui résultent de l'union des lettres et des sciences, et n'épargner aucune peine pour acquérir une instruction supérieure complète! Le temps que vous passez à l'Université est le temps des semailles dont dépendra la moisson future. *Hoc tempus idoneum est laboribus et idoneum agitandis per studia ingenii.* (Sénèque.)



EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1863-1864.

POPULATION.

Le nombre des élèves inscrits au rôle de l'Université est de 805. C'est une augmentation de dix sur le chiffre de l'année précédente.

Depuis le rétablissement de l'examen de gradué en lettres en 1861, une diminution avait eu naturellement lieu dans les deux facultés de philosophie et des sciences, diminution dont plus tard les facultés de droit et de médecine se sont ressenti; mais il est remarquable de voir que trois années ont suffi pour reconquérir les anciens chiffres.

Voici d'ailleurs comment se sont répartis les 805 élèves entre les facultés et les écoles spéciales :

Faculté de philosophie,	67 élèves, dont	41 nouveaux.
» de droit,	153	25
» des sciences,	65	49
» de médecine,	122	10
Écoles spéciales,	398	412
Totaux,	805	237

Le chiffre des élèves inscrits pour la première fois a dépassé de 39 celui de l'année précédente, ce qui est le signe le plus certain de la confiance croissante que les familles placent en notre institution.

713 élèves appartiennent à la Belgique et se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège	363
» Hainaut	80
» Brabant	78
» Namur.	71
» Limbourg.	36
» Luxembourg.	33
» Anvers.	30
» Deux Flandres	22
Total.	<u>713</u>

Liège, le Brabant, Namur, le Limbourg et les Deux Flandres sont restés stationnaires ; il y a eu une légère diminution pour le Luxembourg, et une augmentation assez considérable pour le Hainaut et le Limbourg.

Les élèves étrangers sont au nombre de 92 et appartiennent aux Etats que voici :

Pays-Bas	30
France	14
Pologne	11
Espagne	9
Principautés danubiennes	8
Prusse.	6
Russie	3
Java	3
Angleterre	2
Italie	1
Norwége	1
Suisse.	1
Turquie	1
Cuba	1
Mexique	1
Total	<u>92</u>

La mort nous a enlevé deux étudiants. Ce sont : MM. Antoine Wasilescu, de Bucharest, élève de l'Ecole des arts et manufactures, et Hubert-Joseph Van Beethoven, de Tongres, élève de la faculté de philosophie. L'un et l'autre ont succombé à ce mal chronique de la poitrine qui engloutit si souvent et si impitoyablement les plus belles espérances.

EXAMENS.

285 élèves des facultés se sont inscrits pour passer leur examen devant les jurys universitaires, pendant la deuxième session de 1863 et la première de 1864.

De ce nombre, 235 ont été admis, dont 143 d'une manière satisfaisante. Les autres ont obtenu des distinctions, savoir :
68 la distinction simple (1).

(1) Ce sont :

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

MM.

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Spelten, Adam, d'Anvers. | 4. Noblet, Elisée, de Bruxelles. |
| 2. Soubre, Joseph, de Bruxelles. | 5. Baar, Émile, de Liège. |
| 3. Halbart, Jul.-Henri, de Rocour. | 6. Van Marcke, Charles, de Liège. |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Ancion, Edmond, de Liège. | 4. Drisket, Félix, de Liège. |
| 2. Dortu, Victor, de Battice. | 5. Delvigne, Léopold, de Namur. |
| 3. Wynants, Alph., de Noorbeck. | 6. Dwelshauvers, Victor, de Dinant. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1. Rossignon, Joseph, de Liège. | 14. Philippe, L., de Henri-Chapelle. |
| 2. De Thibault, Octave-Marie
Ant., de Hasselt. | 15. Grenson, Camille, de Liège. |
| 3. Demarteau, Georges, de Huy. | 16. Ancion, Jules, de Liège. |
| 4. Warnant, Charles, de Huy. | 17. Henoul, Léon, d'Amay. |
| 5. Aerts, Robert, de St-Trond. | 18. Malisoux, Henri, de Namur. |
| 6. Reusens, Georges, d'Anvers. | 19. Doreye, Maximilien, de Liège. |
| 7. Lehon, Louis, d'Antoing. | 20. Dupont, Eugène, de Tournai. |
| 8. Plissart, Jules, de Tongres-
Notre-Dame. | 21. Deville, Arthur, de Bas Oha. |
| 9. Grégoire, Auguste, de Huy. | 22. Marésal, Célestin, de Liège. |
| 10. Moreau, Nicolas, de Charneux. | 23. Houyet, Ernest, de Beauraing. |
| 11. Demonceau, Auguste, de Liège. | 24. Houbaer, Émile, de Jemeppe. |
| 12. Letellier, Abel, de Mons. | 25. Hanquet, Ferdinand, de Liège. |
| 13. Steurs, A., de Schaerbeek (1). | 26. Nicolai, Charles, de Verviers. |
| | 27. De Ponthière, Ch., de Liège. |

(1) M. Steurs a obtenu ce grade dans deux examens différents.

24 la plus grande distinction (1).

MM. D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|--|---|
| 1. Beco, Toussaint, de Chokier. | 12. Laval, Ch., de Rendeux (1). |
| 2. Collard, Philippe, de Haccourt. | 13. Warnant, Émile, de Huy (1). |
| 3. Vander Aa, E., de Beeringen. | 14. Davreux, Michel, de Liège (1). |
| 4. Rosart, Jules, de Velaine. | 15. Pirotte, François, de Liège (1). |
| 5. Grenson, Alcide, de Liège. | 16. Henrard, Alf., de Lanaken (1). |
| 6. Lejeune, Édouard, de Liège. | 17. Legros, Léon, de Virton. |
| 7. Bury, Victor, de St-Trond. | 18. Vreven, Ulysse, de Hasselt. |
| 8. Auvray, Alexis, de Meeffe. | 19. Monoyer, Franç., de Houdeng-
Aimeries. |
| 9. Demolin, Joseph, de Coursel. | 20. Ramowez, Jules, de Châtel. |
| 10. Hansoul, Victor-Ferdinand, de
Chapon-Seraing. | 21. Gouverneur, T., de Louvegné. |
| 11. Jamain, Ch., de Leschenes (1). | 22. De Groote, Paul, de Dixmude. |

(1) Ce sont :

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

M.

1. Demaret, Godefroid-Jean-Louis.

MM. B. FACULTÉ DES SCIENCES.

1. Carpentier, Eugène, de Liège. 3. Dejaer, Jules, de Namur.
2. Desguin, P.-S.-J., de Bruxelles.

MM. C. FACULTÉ DE DROIT.

1. Grégoire, Camille, de Herstal. 3. Collinet, Léon, de Liège.
2. Krans, Jules, de Liège (2).

MM. D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Umé, Joseph, de Bruxelles. | 7. Jonet, L., de Fize-Fontaine (2). |
| 2. D'Ans, Auguste, de Liège. | 8. Henrard, É., de Wormeldange (2). |
| 3. Grandjean, N.-J., de Volaiville. | 9. Legros, Léon, de Virton. |
| 4. Bodart, Émile, de Mettet. | 10. Wodon, Alexandre, d'Anvelais. |
| 5. Gillet, Alphonse, d'Aubel (2). | 11. Nihoul, Antoine, de Warisoux. |
| 6. Delvaux, Paul, de Rochefort (2). | 12. Dethy, Ernest, de Namur. |

(1) MM. Jamain, Laval, Warnant, Davreux, Pirotte et Henrard, ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

(2) MM. Krans, Gillet, Delvaux, Jonet et Henrard ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines ont donné les résultats suivants :

Sur 272 récipiendaires examinés, 233 ont été admis, savoir :
154 d'une manière satisfaisante ;
60 avec distinction (1) ;

(1) MM.

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1. Desguins, Pre, de Bruxelles (1). | 31. Bernard, Joseph, de Huy. |
| 2. Robert, Auguste, de Liège. | 32. Bellerocche, Eug., de Bouvigny. |
| 3. Jonckheer, Auguste, de Lille. | 33. Poncelet, Jean, de Gedinne. |
| 4. Altdorffer, Pierre, de Varsovie. | 34. Moreau, Prosper, de Herve. |
| 5. Szepezynski, Adolphe, id. | 35. Reuleaux, Jules, de Liège. |
| 6. Verloop, Corneille, d'Utrecht. | 36. Bourlard, Telesphore, de Mons. |
| 7. Gay, Jacques, de Varsovie. | 37. Breithoff, Nic., de Luxembourg. |
| 8. Nagelmackers, Alfred, d'Aviles. | 38. Roos, Gustave, de Heerlen. |
| 9. Antoine, H., de Grâce-Berleur. | 39. Bois d'Enghien, J., de Tubize. |
| 10. Janasz, Ladislas, de Varsovie. | 40. Peltzer, Armand, de Verviers. |
| 11. Devos, Lucien, de Liège. | 41. Lammens, Éd., de Bruxelles. |
| 12. Marcotty, Désiré, de Montegnée. | 42. Huberti, Alphonse, id. |
| 13. Fievet, Charles, de Bruxelles. | 43. Duguet, Gustave, de Liège. |
| 14. Raikem, Alphonse, de Liège. | 44. Claës, Alphonse, id. |
| 15. Hanquet, Victor, d'Eupen. | 45. Bernard, Alfred, id. |
| 16. Meyer, Frédéric, de Bergen. | 46. Maréchal, Gustave, de Namur. |
| 17. Margaritescio, Const., de Braïla. | 47. Wigny, Charles, de Liège. |
| 18. Mitarnowski, Alex., de Varsovie. | 48. De Bauque, Léon, de Houdeng-
Gœgnies. |
| 19. Lemerel, Edouard, d'Ath. | 49. Banneux, Joseph, de Liège. |
| 20. Thiriar, Joseph, de Liège. | 50. Davreux, Paul, id. |
| 21. Duchassis, Ch., de Bruxelles. | 51. Schaar, Alfred, de Gand. |
| 22. Gantois, Léonce, id. | 52. Graïndorge, Joseph, de Liège. |
| 23. Spée, Alphonse, d'Anvers. | 53. Cortheil, Maximilien, id. |
| 24. Drisket, André, de Liège. | 54. Franquoy, Ferdinand, id. |
| 25. Masion, Antoine, id. | 55. Guchez, F., de Hornu. |
| 26. Ubaghs, Isidore, de Binche. | 56. Habets, A., de Liège. |
| 27. Nagant, Julien, de Liège. | 57. Krans, F., id. |
| 28. Everts, Jean, d'Arnhem. | 58. Morel, E., de Bruxelles. |
| 29. Köhler, Joseph, de Liège. | 59. Hubert, E., d'Ixelles. |
| 30. Jacquet, Emile, de Chênée. | |

(1) M. Desguin, Pierre, a obtenu la distinction dans deux examens différents.

- 16 avec grande distinction (1) ;
- 3 avec la plus grande distinction (2).

Quarante-huit élèves sont sortis avec le diplôme d'ingénieur , savoir :

- 16 ingénieurs honoraires des mines ;
- 6 ingénieurs civils des mines ;
- 15 ingénieurs civils des arts et manufactures ;
- 11 ingénieurs civils mécaniciens.

DIPLÔMES SCIENTIFIQUES.

La faculté de médecine a procédé, dans les termes de l'arrêté royal du 12 octobre 1838, à deux examens d'élèves étrangers.

M. Pratt, William, d'Aberdeen, a passé l'examen du premier doctorat en médecine, en chirurgie et en accouchements avec grande distinction.

M. Zendralli, Jules, de Rovérédo, a subi le même examen d'une manière satisfaisante.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

Deux concurrents seulement se sont présentés au concours universitaire de 1863-1864. Tous les deux appartiennent à la faculté des sciences de notre université.

M. Pierre-Séraphin-Joseph Desguin, de Bruxelles, élève-ingénieur à l'Ecole spéciale des mines, a été proclamé *premier* en sciences physiques et mathématiques.

(1) MM.

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1. Destordeur, Joseph, de Jupille. | 10. Alvin, Louis, de Bruxelles. |
| 2. Plucker, Jean, de Liège. | 11. Mousty, Emile, de Mons. |
| 3. Fraget, Jules, de Varsovie. | 12. Falloise, Hubert, de Liège. |
| 4. Tennstedt, Alph., de Louvain. | 13. Houziaux, Ch., de Molenbeck-St-Jean. |
| 5. Stoclet, Victor, de Bruxelles. | 14. Moyaux, Louis, de Bruxelles. |
| 6. Tschiderer, V., de La Rochette. | 15. Wilmeur, Henri, de Liège. |
| 7. Brabant, Victor, de Namur. | 16. De Koninck, Lucien, de Liège. |
| 8. Dianant, Jules, de Chambéry. | |
| 9. Pergameni, Ed., de Bruxelles. | |

(2) MM.

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| 1. De Keyser, Émile, d'Anvers. | 3. Dutreux, Léon, d'Arlon. |
| 2. Massalski, U., de Kiedazowksa. | |

M. François-Henri-Guillaume Van Horen, de Saint-Trond, candidat en sciences naturelles, a été proclamé *premier* en sciences naturelles.

Ils ont reçu leurs lauriers des mains du *Roi* qui, en daignant se rendre tous les ans à la séance solennelle de la distribution des prix, témoigne hautement de l'importance qu'*Il* attache aux progrès de l'instruction publique.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

En vue d'arriver à une combinaison qui consistait à faire donner à l'Ecole normale des humanités, le cours, devenu vacant, de littérature grecque, par M. L. de Closset, et le cours de littérature française par M. Stecher, ce dernier professeur a été déchargé, à l'Université, du cours de littérature latine, et ce cours a été placé dans les attributions de M. le professeur de Closset.

Par arrêté royal daté du 28 mai, M. Aug. Hennau, professeur ordinaire à la faculté de droit, a été, sur sa demande, déclaré émérite, et l'enseignement de l'économie politique et de l'économie industrielle a été ensuite définitivement confié à M. Emile de Laveleye.

Devant pourvoir à la chaire d'anatomie descriptive laissée vacante par la mort de M. le professeur Dresse, le gouvernement a fixé son choix sur un de nos anciens élèves qui a laissé d'excellents souvenirs à l'Université tant par ses succès aux examens que par ses tendances scientifiques, et qui avait d'ailleurs acquis des titres spéciaux par l'exercice, pendant sept années, des fonctions de préparateur du cours de physiologie. Un arrêté ministériel du 23 août dernier a chargé M. le docteur V. Masius, médecin à Arlon, de faire, à titre d'essai, le cours d'anatomie descriptive pendant l'année académique 1864-1865.

Une promotion dans l'Ordre national est venu trouver, il y a peu de jours et aux applaudissements du corps professoral, un des vétérans de l'enseignement, qui est en même temps un des philologues les plus éminents du pays. Par son arrêté du 29 septembre dernier, le Roi a accordé le grade d'officier de l'Ordre de Léopold à M. Bormans, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres.

En affirmant devant vous, Messieurs, la satisfaction que ce témoignage de la faveur royale nous a fait éprouver, pourquoi faut-il ensuite que je réveille de tristes souvenirs ?

Le nécrologe du corps professoral s'est chargé de trois noms.

Le 14 novembre 1863 est décédé, à son château de Fenffe, M. Jean-Charles-Philippe-Joseph Delvaux, professeur émérite de la faculté des sciences et ancien professeur des sciences physiques au lycée impérial de Liège. La vieillesse de ce patriarche de l'enseignement était entourée de la tendresse et de la vénération de ses anciens collègues et de ses nombreux disciples.

Quelques jours plus tard, le 20 novembre, nous avons eu la douleur de perdre un autre homme de bien, un autre bon collègue qui venait à peine d'être promu à l'éméritat : M. Jean-Henri-Nicolas Defooz, ancien professeur de droit administratif. Ses funérailles ont été célébrées au village de Haccourt, où il avait choisi sa retraite.

Enfin, le 28 juin 1864 est décédé M. Jean-Hubert Dresse, professeur extraordinaire à la faculté de médecine. Les éloges dits sur sa tombe sont encore présents à la mémoire de tous. Je ne pourrais ajouter ici qu'une nouvelle expression de regrets vivement sentis et la mesure du vide qu'il a laissé parmi nous et parmi ses concitoyens.

COURS PRIVÉS.

Le recrutement du corps professoral de nos Universités est un des soins les plus graves et les plus délicats qui incombent au gouvernement. Sans méconnaître la nécessité de faire appel, de temps à autre, à des hommes dont la réputation scientifique est déjà établie, il a paru utile de solliciter, en outre, les vocations et de grouper autour des Universités de jeunes savants qui, tout en entretenant une émulation salutaire, pourraient acquérir des titres qui, à l'occasion, les recommandassent au choix du gouvernement.

C'est cette pensée qui avait déjà inspiré les arrêtés royaux du 16 septembre 1853, portant création d'un diplôme scientifique spécial. Un nouvel arrêté royal, daté du 30 janvier 1864, détermine les conditions sous lesquelles les docteurs spéciaux et même

les docteurs munis d'un diplôme délivré par un jury d'examen pourront être autorisés, dorénavant, à ouvrir des cours privés aux Universités de l'Etat.

Cette mesure, dont la nature et la portée ne semblent pas encore être bien comprises de tout le monde, n'a pas encore reçu un commencement d'exécution, quoiqu'il y ait plusieurs demandes. Le Conseil académique de l'Université de Liège avait été unanimement favorable au principe de la mesure; les divergences qui s'étaient produites dans son sein, et qui semblent être la cause du retard apporté à son application, ne concernaient que des dispositions de détail.

PUBLICATIONS.

Comme les années précédentes, j'ai le plaisir de signaler plusieurs écrits par lesquels mes collègues ont concouru au mouvement littéraire et scientifique du pays.

Dans la faculté de philosophie et lettres, M. Bormans a publié des *Fragments d'une ancienne version thioïse de la Chanson de Geste d'Aiol, suivis d'un extrait du texte inédit du poème français, avec des annotations* (1); puis un ouvrage considérable intitulé: *La Chanson de Roncevaux, fragments d'anciennes rédactions thioïses, avec une introduction et des remarques* (2).

MM. Stecher et Alp. Le Roy ont donné plusieurs articles de critique littéraire dans les journaux et les revues du pays. Le second de ces savants collègues a, en outre, achevé ses *Etudes sur l'enseignement élémentaire du latin* (3).

(1) BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

(2) MÉMOIRES IN-8° de la même Académie.

(3) Voici la notice détaillée des publications de M. Le Roy :

1° Dans la REVUE TRIMESTRIELLE, t. XLI, p. 230-259 : *Trois publications belges sur la philosophie du langage.*

2° REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE : *Études sur l'enseignement élémentaire du latin, suite et fin (Art. XI-XVII).*

3° *M. Van de Weyer publiciste.* Liège, de Thier, 1864, in-12.

4° *Chartes du Vivier.* (Notice biographique, avec un appendice bibliographique, par U. C.). Liège, Desoer, 1864, in-12.

Dans la faculté de droit, M. Nypels a également publié quelques articles de critique juridique dans des journaux ou revues périodiques de jurisprudence, et M. Em. de Laveleye, tout en donnant une deuxième édition de son livre intitulé : *Economie rurale de la Belgique*, a inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* des *Études sur l'Économie rurale de la Néerlande*, que tout le monde a remarquées.

Dans la faculté des sciences, M. Gloesener a donné une *Note sur quelques perfectionnements apportés aux appareils chronographiques* (1), et des articles sur des appareils électriques, etc., insérés dans le *Cosmos*, les *Mondes* et le *Journal des travaux de l'Académie nationale*, à Paris.

La *Revue universelle des Mines, de la Métallurgie, des Travaux publics, des Sciences et des Arts appliqués à l'Industrie*, à laquelle M. de Cuyper consacre les rares loisirs que lui laissent ses importantes fonctions aux Écoles spéciales des Arts et Manufactures et des Mines, continue de servir de guide et de répertoire aux nombreux élèves sortis de ces écoles. Il en a paru les tomes 15 et 16.

M. de Koninck a publié un *Rapport sur quelques produits chimiques de l'Exposition universelle de Londres* (2), et, en collaboration avec M. le professeur Van Beneden, il a présenté à l'Académie une notice sur un grand poisson plagiostome découvert dans le calcaire paléozoïque des bords de la Meuse (3).

5° *Sur une biographie de Fra Paolo Sarpi*. Liège, de Thier, 1864, in-12.

6° Dans le *SCALPEL* : Aperçus historiques sur le *Manicomio* d'Alexandrie (5 articles).

7° Rapports et discours (sur l'Institut des sourds-muets, etc.); nombreux articles de critique littéraire, historique, philosophique, etc. dans divers journaux et recueils périodiques.

(1) BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, t. XVII, n° 1.

(2) Bruxelles, 1863, in-8°.

(3) *Notice sur le Palædaphus insignis*. BULLETIN DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE. Tome XVII, p. 143-151, avec 2 planches.

M. de Koninck a présenté, en outre, à l'Académie, un rapport sur une notice de M. Rottier concernant la conservation des bois, et un autre sur l'analyse des eaux du puits artésien d'Ostende.

M. Is. Kupfferschlaeger a continué de rendre compte d'analyses et d'essais docimastiques de minerais de fer, de zinc et de plomb (1), et de fournir à une publication périodique des articles d'hygiène populaire et d'économie domestique (2).

M. G. Dewalque, occupé à rédiger le texte explicatif de la Carte géologique d'André Dumont, a donné à l'Académie un travail sur la distribution des sources minérales en Belgique (3) et une Note sur le gisement de la chaux phosphatée en Belgique et sur la présence du mercure dans les minerais de zinc (4), indépendamment des rapports dont il a été chargé.

M. Ed. Morren, tout en continuant la publication du *Journal horticole*, fondé par son père (5), s'est chargé de la rédaction du *Bulletin de la fédération des Sociétés d'Horticulture de Belgique* (6) et du *Bulletin du Congrès international d'horticulture*, qui a été réuni à Bruxelles au mois d'avril de cette année (7). Il a présenté, en outre, quelques notices et rapports à l'Académie (8), et sa traduction de l'intéressant ouvrage de Schacht sur les arbres a eu une seconde édition (9). Enfin,

(1) *Comptes-rendus des analyses et des essais, etc.* REVUE UNIVERSELLE, t. XIV et t. XV, livr. 1 et 2.

(2) *Blanchissage du linge; moyen de conserver la viande; empoisonnement des animaux nuisibles; des provisions de bouche; voyez le MÉDECIN DE LA FAMILLE, 1864, les nos 3, 6, 14 et 17.*

(3) BULLETIN. Tome XVII, p. 151.

(4) *Ibidem.* Tome XVIII, p. 8.

(5) LA BELGIQUE HORTICOLE, journal des jardins. Tome XIII. 1 vol. in-8°.

(6) Tome IV, 1 vol. in-8°.

(7) 1 vol. in-8°.

(8) 1° *Remacle Fusch, sa vie et ses œuvres.* Discours prononcé en séance publique de l'Académie royale de Belgique, le 16 décembre 1863. BULLETIN, t. XVI, n° 12.

2° *Détermination du nombre des stomates chez quelques végétaux indigènes.* BULLETIN DE L'ACADÉMIE, t. XVI, n° 12.

3° Rapport sur la notice concernant les ascidies tératologiques, par M. J. J. Vrickx. *Ibidem.*

(9) *Les arbres; études sur leur structure et leur végétation;* traduit du professeur Schacht à Bonn. Seconde édition, Bruxelles, Muquardt,

M. L. Pérard, chargé du cours de physique, a fait paraître un *Traité du chauffage et de la conduite des machines à vapeur fixes et locomobiles* (1).

Dans la faculté de médecine, M. Spring a donné une *Observation relative aux rapports qui unissent le sens de température aux sensations tactiles et douloureuses* (2), et M. Ad. Wasseige, indépendamment d'une série d'observations obstétricales, communiquées à la Société médico-chirurgicale de Liège (3) a décrit une modification heureuse qu'il a apportée au crochet mousse pour en rendre l'emploi plus facile (4).

COURS PUBLICS.

A la suite de l'instruction à laquelle il avait soumis un vœu relatif à la publicité des cours exprimés en 1860 par plusieurs membres de la Chambre des représentants, le gouvernement avait fait un appel aux professeurs dont la spécialité s'y prêtait de donner des leçons publiques en dehors du programme ordinaire. A la suite de cet appel, MM. Stecher et Morren ont réuni pour la seconde fois, dans cette salle, un public assidu et reconnaissant. M. Stecher s'est livré à des études historiques, philologiques et littéraires sur la formation de la prose française au XVI^e siècle, et M. Morren a donné une nouvelle série de conférences sur la physiologie végétale dans ses rapports avec la culture.

BIBLIOTHÈQUE.

Depuis le 1^{er} octobre 1863 jusqu'au 1^{er} octobre 1864, il est entré à la bibliothèque 1839 volumes et brochures, y compris

1864. M. Morren a fait imprimer, en outre, le *choix des graines récoltées au jardin botanique de l'Université de Liège en 1863, avec le plan des serres et constructions de cet établissement.*

(1) Liège, chez Noblet, 1864.

(2) BULLETIN DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE. Tome XVII, n^o 4.

(3) ANNALES DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-CHIRURGICALE DE LIÈGE. Nov. 1863.

(4) *Notice sur le crochet mousse, etc.* BULLETIN DE L'ACAD. ROY. DE MÉDECINE. 1864. Tome VII. n^o 7.

9 manuscrits (1). Ce chiffre comprend les ouvrages achetés au moyen du subside alloué par le gouvernement, et d'un autre subside de mille francs alloué annuellement par la ville de Liège. Il comprend, en outre, les dons reçus des gouvernements belge, français et russe, de différents corps savants et institutions publiques du pays et de l'étranger (2) et des particuliers (3).

Outre les livres et les manuscrits, la bibliothèque possède aussi une collection de médailles et une collection de gravures. Le gouvernement n'alloue aucun subside pour ces derniers dépôts : mais la ville de Liège nous a généreusement dotés pour chacun d'eux d'une somme annuelle de 200 francs. Quelques pièces importantes de maîtres liégeois, et surtout une série assez belle de médailles liégeoises ont pu être acquises au

(1) Volumes in-fol	73
Id. in-4°	252
Id. in-8° et min. form.	1,077
Dissertations académiques	428
Manuscrits	9
	<hr/>
Total	1,839

(2) Nous avons reçu des livres de la Société d'Emulation de Liège, de la Société royale des Sciences de Liège, de la ville de Bruges, de l'Académie impériale de Vienne, du Congrès international de Statistique, de la Société britannique pour l'avancement des sciences.

Les Universités qui nous ont envoyé leurs publications sont les suivantes : Upsal, Bâle, Rostock, Helsingfors, Iéna, Breslau, Heidelberg, Würzbourg, Kiel, Fribourg, Erlangen, Copenhague, Lund, Christiania, Marbourg, Bonn, Kœnigsberg, Berlin, Leyde, Utrecht, Groningue et l'Athénée de Hambourg.

(3) Nous devons des remerciements à MM. F. Henaux, Ul. Capitaine, A. Le Roy, Halbertsma, de Cuyper, Burggraff, J. Vaust, Spring, A. Donckier, A. Uytterhoven, P. Boissière, Ed. Morren, A. Petry, H. Michelant, d'Otreppe de Bouvette, Nypels, J. Desoer, Demarteau, de Thier, Festraets, A. de Borre, Raikem, procureur-général, J. G. Macors, J. Neuville, Nihon et M^{lle} de Donceel. — Il y a quelques jours, l'Administration communale a fait déposer à la Bibliothèque un exemplaire offert par l'auteur de l'ouvrage publié par le docteur Ernst Förster, à Munich, *Sur les anciennes peintures murales de la chapelle St-Georges, à Padoue.*

moyen de cette allocation. Enfin, M. Leclercq, ancien directeur de l'École industrielle, nous a fait don de quelques médailles et monnaies.

SERVICE MATÉRIEL. — COLLECTIONS. — LABORATOIRES. — CLINIQUES.

Les subsides pour le matériel, alloués annuellement par la législature, permettent d'appuyer l'enseignement dogmatique par des expériences et des démonstrations. C'est un besoin que le progrès scientifique et des tendances de l'époque auxquelles nous devons applaudir rendent de plus en plus général.

Nos laboratoires profitent de l'extension qui leur a été donnée, et nos collections gagnent d'année en année en importance. Le laboratoire de recherches chimiques et le cabinet de physique se sont particulièrement enrichis de plusieurs instruments de prix. Je dois mentionner aussi avec gratitude un don important de 536 échantillons de minerais de la Prusse fait à notre École des mines par M. Von Dechen, Oberberghauptmann, à Bonn.

Le transport des collections d'anatomie et d'histoire naturelle dans le nouveau bâtiment touchant au Conservatoire, annoncé dans mon précédent compte-rendu, a été effectué dans le courant de cette année.

Les améliorations dans le service matériel qui devaient en être la conséquence, et que M. l'administrateur-inspecteur de l'Université n'a cessé de poursuivre pendant les dernières années, ont pu ainsi être réalisées avec le concours de l'État et de l'administration communale, à qui nous en exprimons ici toute notre gratitude.

Plusieurs décisions prises dans le courant de l'année par la commission administrative des hospices civils ont profité au service des cliniques. Il est de notre devoir d'en exprimer aussi notre reconnaissance à cette administration, qui prépare d'autres améliorations bien plus importantes encore.

Je suis arrivé au terme de ma tâche.

Si je repasse dans mon esprit et dans mon cœur les trois années où j'ai eu l'insigne honneur d'être placé à la tête de l'Université, je n'ai que des grâces à rendre à tout le monde.

Je remercie le corps professoral pour le concours qu'il m'a prêté en toute circonstance ; je le remercie particulièrement pour la confiante déférence dont j'ai reçu des témoignages précieux.

Je remercie M. l'administrateur-inspecteur pour l'appui qu'il m'a prêté de son côté , et pour les rapports pleins d'aménité qui ont toujours existé entre nous. Qu'il me permette en outre de rendre ici un public hommage à la haute intelligence et au dévouement qu'il met au service de l'Université.

Je remercie enfin , avec toute l'expansion d'un cœur qui leur est dévoué , je remercie Messieurs les étudiants pour l'esprit d'ordre qui n'a cessé de régner parmi eux pendant tout le temps où j'étais responsable de leur conduite , et pour les preuves d'affection qu'ils m'ont données. Il y a trois ans, en prenant en mains le gouvernail , j'ai affirmé solennellement la confiance que j'avais dans la sagesse de leur esprit et dans la dignité de leur caractère. A présent que l'expérience en est faite , il serait injuste de ne pas proclamer hautement que ma confiance ne s'était pas trompée. Oui , Messieurs les étudiants , nous sommes fiers de l'esprit qui règne parmi vous et qui rend facile la tâche de vos professeurs ; nous sommes fiers de vos habitudes d'ordre et de travail qui ont été remarquées même au dehors et qui contribuent pour beaucoup à la réputation dont jouit l'Université de Liège dans les familles et dans le pays.

S'adressant, ensuite , à M. F^r Kupfferschlaeger , nommé recteur pour la nouvelle période triennale , M. Spring s'est exprimé en ces termes :

« MONSIEUR LE RECTEUR ,

» Je suis heureux d'être le premier à vous saluer de ce titre.

» Le gouvernement du Roi , en vous confiant la haute mission de représenter l'Université et de veiller au maintien du bon ordre et de la discipline , a reconnu en vous des qualités que vos collègues appréciaient depuis longtemps.

» L'attachement que vous portez à l'Université et aux prérogatives du corps professoral , l'estime que commandent votre caractère et la sévérité de votre vie , l'expérience que vous ont donnée trente années d'enseignement parmi nous ; enfin , l'affec-

tion que vous portent les élèves, nous sont garants que les destinées de l'institution ne failliront pas entre vos mains.

» Soyez assuré d'avance, Monsieur le Recteur, de notre concours et de nos sentiments de déférence. »

M. F^r Kupfferschlaeger a répondu :

« MONSIEUR LE PRO-RECTEUR,

» L'opinion que vous venez d'exprimer sur mon compte est trop flatteuse, et je la dois à un sentiment d'excessive bienveillance qui vous est inspiré par une vieille amitié.

» Néanmoins, votre appréciation m'oblige d'y faire honneur et de m'évertuer pour me rapprocher le plus possible de l'idéal auquel elle correspond.

» Mais je ne puis promettre que de bonnes intentions et l'emploi de toutes mes forces et de toute mon énergie pour les réaliser.

» Il est seulement une chose que j'ose affirmer dès maintenant : c'est que je conserverai et transmettrai sans tache, comme je les aurai reçus, les insignes de la dignité de recteur que vous déposez aujourd'hui, après les avoir portés pendant trois ans avec cette haute distinction dont nous venons d'avoir, dans cette solennité même, une preuve éclatante. (Applaudissements.)

» J'ai la certitude et le bonheur d'être l'organe du corps professoral tout entier en vous exprimant notre reconnaissance et en vous présentant nos plus sincères félicitations et nos hommages pour le dévouement et le succès brillant avec lesquels vous avez appliqué à la direction de l'Université votre esprit supérieur et toutes les autres qualités éminentes qui vous distinguent.

» Je voudrais pouvoir publier ici le zèle, l'habileté, la fermeté, l'esprit d'ordre et le tact avec lesquels vous avez traité les différentes choses dont vos fonctions vous ont appelé à vous occuper. Mais je suis forcé de m'en abstenir pour ne pas mettre votre modestie à une trop pénible épreuve.

» Vos collègues conserveront, pour le perpétuer, le souvenir de l'intelligente sollicitude avec laquelle, fidèle aux anciennes traditions de l'Université de Liège et toujours guidé par l'amour de la science, vous avez su veiller aux intérêts de l'ensei-

gnement supérieur, rechercher soigneusement ce qui pouvait en favoriser les progrès ou en augmenter l'éclat, maintenir la dignité du corps professoral et, au besoin, en défendre ou revendiquer énergiquement les droits, et, enfin, faire constamment régner l'ordre parmi notre jeunesse universitaire.

» Je suis loin d'avoir l'espérance de vous égaler dans l'exercice des fonctions que vous quittez; cependant, j'ai la ferme volonté de m'inspirer de votre exemple, de suivre vos traces et de continuer votre œuvre dans la mesure de mes moyens et en profitant des enseignements que vos actes et ceux de vos honorables prédécesseurs me fourniront en grand nombre. »

« MES CHERS COLLÈGUES ,

» Pour réussir dans les efforts que je suis résolu de faire, afin de me rendre digne du corps à la présidence duquel j'ai l'insigne honneur d'être temporairement appelé, j'ai besoin de votre appui et de votre concours, et je suis certain que vous ne me les refuserez pas. J'en ai pour garants votre dévouement à la science, l'amour que vous portez à notre Université, les travaux opiniâtres par lesquels vous avez réussi à lui acquérir cette prospérité toujours croissante dont elle jouit et le soin avec lequel vous vous êtes sans cesse appliqués à former pour la science, par l'instruction et l'exemple, des intelligences libres et fortes et des cœurs droits et susceptibles de dévouement: des intelligences capables de rendre à notre chère patrie, dans quelques circonstances qu'elle puisse se trouver, les services dont elle aurait besoin, et des cœurs qui l'aiment par dessus toute autre chose terrestre, qui embrassent avec elle, dans un même amour, toutes ses institutions, et qui soient disposés à se sacrifier pour elle, s'il le faut.

Or, la prospérité de l'Université de Liège, fondée sur la liberté, la solidité, l'élévation et la sagesse de son enseignement et sur le respect de la dignité du professorat par le corps professoral lui-même, cette prospérité a toujours été l'objet de mes vœux les plus ardents et sera le mobile constant de ma conduite comme recteur. Il est donc impossible que vous ne veniez pas en aide de toute la puissance de vos moyens pour continuer en commun, non-seulement à assurer à l'Université

sa situation prospère actuelle, mais encore à lui préparer dans l'avenir les voies vers une supériorité que nous avons toujours ambitionnée pour elle et qui ferait de cet établissement d'enseignement supérieur de l'État une université modèle.

« MESSIEURS LES ÉTUDIANTS ,

» Je ferai aussi avec pleine confiance un appel chaleureux à votre concours dans l'accomplissement de ma tâche. C'est de vous surtout qu'il dépend d'en écarter les ronces et les épines, en continuant de vous rendre dignes des éloges qui viennent de vous être solennellement adressés par l'honorable pro-recteur, et de vous distinguer par votre bonne conduite, votre assiduité aux cours, votre application, et par les succès que vous mériterez ainsi.

» Si le feu sacré de la science vous possède, et si vous voulez vous bien persuader qu'on ne peut aboutir à rien sans ordre, l'empire de la règle vous sera léger, l'accomplissement du devoir vous sera facile, et alors la partie la plus pénible de mes fonctions sera très-heureusement frappée d'inertie à défaut de matière d'exercice. Faites, je vous en conjure, qu'il en soit ainsi; faites-le en récompense de la confiance que je mets en vous et de l'amour et du dévouement sans bornes que je ne cesserai d'avoir pour vous. » (Applaudissements.)

« MESSIEURS ET TRÈS-HONORABLES ASSISTANTS ,

» En daignant nous faire l'honneur d'assister à la séance solennelle de la réouverture des cours académiques, vous nous donnez une marque d'intérêt à laquelle tous, professeurs et élèves, nous sommes extrêmement sensibles; je vous en remercie au nom de l'Université.

» Continuez, je vous prie, de rehausser la solennité de nos cérémonies en les honorant de votre présence. Nous en gardons l'espoir et il sera pour nous un heureux stimulant. » (Applaudissements.)

ANNÉE ACADÉMIQUE 1864-1865.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

Recteur et Président du Conseil :

M. F. KUPFFERSCHLAEGER, professeur ordinaire
à la Faculté de Droit.

Secrétaire du Conseil :

M. J. STECHER, professeur ordinaire à la Faculté de
Philosophie et des lettres.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. A. LE ROY, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. J. G. MACORS, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. A. C. DE CUYPER, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. H. HEUSE, professeur extraordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

J. H. BORMANS (*rue Renkin, n° 9*) : Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine et sur la langue grecque. — Littérature flamande.

A. BORGNET (*rue d'Amay, n° 7*) : Histoire politique du moyen âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 115*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe).

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 22*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 382*) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

L. DE CLOSSET (*rue Ste-Véronique, n° 15*) : Littérature latine. — Littérature grecque. — Archéologie.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 129*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

Agrégé.

F. VAN HULST (*rue Derrière-Saint-Jacques*) : Littérature française.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs ordinaires.

E. DUPONT (*promenade d'Avroy, n° 17*) : Pandectes.

J. S. J. NYPELS (*quai de Fragnée, n° 330*) : Droit criminel.

— Procédure civile.

F. KUPFFERSCHLAEGER (*rue des Anges, n° 13*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et Institutes du droit romain.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louwrex, n° 92*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louwrex, n° 70*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

Professeur extraordinaire.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue du St-Esprit, n° 88*) : Économie politique. — Économie industrielle.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

TH. LACORDAIRE (*place Saint-Paul, n° 6*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. B. BRASSEUR (*rue de la Station, n° 22*) : Géométrie descriptive. — Mécanique appliquée aux arts. — Géométrie supérieure.

J. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue Lowreux, n° 40*) : Haute algèbre et géométrie analytique. — Mécanique analytique.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 50*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*rue André-Dumont, n° 19*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

*** Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. — Astronomie.

Professeurs extraordinaires.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 16*) : Manipulations chimiques. — Docimasiae.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine, n° 19*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

ED. MORREN (*rue du Pot-d'Or, n° 22*) : Botanique.

A. GILLON (*rue Ste-Marie, n° 16*) : Métallurgie.

Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Lowreux, 127*) : Architecture industrielle.

N. G. FOSSION, agrégé (*rue St-Séverin, n° 40*) : Physiologie comparée.

L. PÉRARD, ingénieur honoraire des mines (*quai de Longdoz*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beeckman, n° 44*) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 36*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

J. G. ROYER (*rue Bertholet, n° 5*) : Pathologie et thérapeutique spéciale des maladies internes, maladies des femmes et des enfants, maladies de la peau et maladies syphilitiques. — Médecine légale y compris la toxicologie. — Encyclopédie et histoire de la médecine.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 26*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 7*) : Pharmacologie. Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

G. P. N. PÉTERS-VAUST (*rue Pont-d'Ile, n° 40*) : Pharmacie théorique et pratique.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet, n° 8*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

Professeur extraordinaire.

H. HEUSE (*rue Saint-Adalbert, n° 10*) : Anatomie pathologique générale. — Hygiène publique et privée.

Chargés de cours.

AD. WASSEIGE, docteur spécial (*rue des Clarisses, n° 45*) : Théorie et pratique des accouchements.

V. MASIUS, docteur en médecine (*rue Fusch, n°*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. N. NOEL.

CH. FRANKINET.

A. HENNAU.

J. P. X. WURTH.

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen : M. A. LE ROY. — Secrétaire : M. J. STECHER.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Histoire de la littérature française	MM. STECHER (J.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.
Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.	BORMANS (J. H.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, merc., sam., 8 à 9 h.
Histoire politique de l'antiquité.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Merc., 10 à 11 h., vend., 9 à 10 h.	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique du moyen-âge	BORGNET (A.), prof. ord.	Lundi, 9 à 10 h., mardi, 10 à 11 h.	Jeudi, 9 à 10 h.
Histoire politique de la Belgique.	(Idem.)	Mercredi, 9 à 10 h., jeudi, vendredi, samedi, 10 à 11 h.	Lundi, mardi, 9 à 10 h.
Psychologie.	LOOMANS (Ch.), prof. ord.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Logique	LE ROY (A.), prof. ord.
Morale.	LOOMANS (Ch.), prof. ord.
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 11 à 12 h.; vendredi, 8 à 9 h.
Exercices philologiques sur la langue grecque.	BORMANS (J. H.), prof. ord.	Samedi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature latine.	DE CLOSSET (L.), prof. ord.	Mercredi, jeudi, vend., 9 à 10 h.	Vendredi, 9 à 10 h.
Littérature grecque	(Idem.)	Mardi, samedi, 10 à 11 h.	Mardi, 10 à 11 h., jeudi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature ancienne	STECHER (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vend., 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Métaphysique générale et spéciale.	LE ROY (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 h.
Histoire de la philosophie ancienne et moderne	SCHWARTZ (N.), prof. ord.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.

Matières non comprises dans les Examens.

Littérature orientale	BURGRAFF (P.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).
Littérature flamande.	BORMANS (J. H.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Littérature française.	VAN HULST (F.), agrégé.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Archéologie	DE CLOSSET (L.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Histoire politique moderne	MACORS (J. G.), prof. ord.	(Voir la Faculté de Droit.)
Economie politique	DE LAVELEYE (E.), prof. ext.	(Idem.)
Esthétique	LE ROY (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 3 à 4 h.
Antiquités romaines, religieuses, militaires, etc.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. J. G. MACORS. — Secrétaire : M. T. J. J. DE LAVELEYE.)

Matières de l'examen de Candidat.

Encyclopédie du droit	KUPFFERSCHLAGER (F.), prof. ord.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h.
Histoire et institutes du droit romain.	MACORS (J. G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Histoire politique moderne	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.
Introduction historique au cours de droit civil.	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Exposé des principes généraux du Code civil.	LOOMANS (Ch.), prof. ord.	
Droit naturel ou philosophie du droit.		

Matières du premier examen de Docteur.

Pandectes	DUPONT (E.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit civil moderne	THURY (V.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.
Droit public interne	MACORS (J. G.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
Economie politique	DE LAVELEYE (E.), prof. ext.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

Matières du second examen de Docteur.

Droit criminel	NYPELS (J. S. G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Procédure civile	(Idem.)	Merc., vend., 10 à 11 1/2 h.
Droit commercial	THURY (V.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Droit civil moderne	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	DEUXIEME SEMESTRE.
Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.			
Droit public interne.	MM. (Voir plus haut.)		
Droit administratif	MAGORS (F.), prof. ord.	Mercredi, vendredi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	Mercredi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Economie politique	(Voir plus haut.)		
Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	MAGORS (J. G.), prof. ord.		Jours et heures à fixer ultérieurement.
Examen de Candidat notaire.			
Droit civil	(Voir les cours de la candidature du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.)		
Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent)	MAGORS (F.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.
FACULTÉ DES SCIENCES.			
(Doyen : M. DE CUYPER. — Secrétaire : M. GILLON.)			
Examen de Candidat en sciences naturelles.			
Psychologie.	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)		
Chimie inorganique	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Mardi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h.	...
Chimie organique.	DE KONINGK (L. G.), prof. ord.	...	Mardi, mercredi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Physique expérimentale	PÉRARD (L.), ingénieur hon. des mines.	Lundi, mercredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Lundi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles.
 { Animaux vertébrés.
 { Animaux invertébrés
 Zoologie.
 Minéralogie.

MORREN (Ed.), prof. ext.
 LAGORDAIRE (Th.), prof. ord.
 DEVALQUE (G.), prof. ext.

Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Lundi, mardi, 9 1/2 à 11 h. merc., 9 à 10.
 Lundi, mardi, 8 à 9 1/2 h ; mercur. 8 à 9 h.

Mardi, mercredi, 8 à 9 1/2 h, jeudi, 8 à 9 h.
 Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h. Samedi, 9 1/2 à 10 1/2 h.

Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.

Psychologie.
 Haute algèbre.
 Géométrie analytique
 Physique expérimentale
 Statique
 Géométrie descriptive
 Calcul différentiel et calcul intégral.
 Chimie inorganique
 Minéralogie.

(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)
 DE CUYPER (A. C.), prof. ord.
 (Voir ci-dessus.)
 TRASENSTER (L. J.), prof. ord.
 BRASSEUR (J. B.), prof. ord.

 (Voir ci-dessus.)
 (Idem.)

Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
 Mercredi, 8 à 9 1/2 h. vendredi, 11 à 12 1/2 h.
 (V. cours des Écoles spéciales).
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Samedi, 3 à 4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

Examen de Docteur en sciences naturelles.

Chimie organique approfondie
 Chimie inorganique approfondie.
 Anatomie comparée.
 Physiologie comparée
 Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles
 Minéralogie
 Géologie
 Astronomie physique

DE KONINCK (L. G.), prof. ord.
 CHANDELON (J. T. P.), pr. ord.
 LAGORDAIRE (Th.), prof. ord.
 FOSSION (N. G.), agrégé.
 (Voir ci-dessus.)
 (Id.)
 DEVALQUE (G.), prof. ext.

Jeudi, 3 à 4 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 h.

Jeu, sam., 9 1/2 à 11. Vend., 3 à 4 1/2.
 Lundi, mercredi, 11 à 12 1/2 h.
 Mardi, 3 à 4 1/2 h.

Samedi, 3 à 4 h.
 Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.
Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.			
	MM.		
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.	***	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique analytique	DE CUYPER (A. C.), pr. ord.	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Physique mathématique	GLOESNER (M.), prof. émérite.	Merc., vend., 11 à 12 1/2 h. (Voir ci-dessus.)	Merc., vend., 11 à 12 1/2 h.
Astronomie	***		
COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.			
	Enseignement préparatoire		
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions	(Voir ci-dessus.)		
Calcul différentiel et calcul intégral	(Idem.)		
Mécanique analytique	(Idem.)		
Chimie inorganique	(Idem.)		
Chimie organique	(Idem.)		
Physique	(Idem.)		
Astronomie et éléments de géodésie	(Idem.)		
Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres	(Idem.)		
Statique élémentaire et principes de dynamique	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.		Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Style et rédaction.	TRAUSNSTER (L. J.), pr. ord. STEGHER (J.), prof. ord.	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, mercredi, 11 à 12 h.

Enseignement spécial.

Mécanique appliquée	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.	Merc., 9 1/2 à 11 h. Vend., 8 à 9 1/2 h.	Mercrèdi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique	CHANDELON (J. T. P.), p. ord.	Lundi, mardi, merc., 8 à 9 1/2 h.	Jeudi, vend., samedi, 9 1/2 à 11 h.
Id. organique	DE KONINGK (L. G.), prof. ord.	Lundi, merc., vendredi, 3 à 6 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 3 à 6 h.
Manipulations chimiques	KUPFFERSCHLAGER (I.), p. ext. (Voir ci-dessus.)		
Minéralogie	(Idem.)		
Géologie	TRASENSNER (L. J.), prof. ord.	Jeudi, vend., samedi, 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h.
Exploitation des mines	PÉRARD (L.) ing. hon. des mines.		Lundi, 7 à 9 h.; vendredi, 7 à 8 h.; samedi, 7 à 8 1/2
Physique industrielle			
Métallurgie	GILLON (A.), prof. extr.	Lundi, mardi, merc., 11 1/2 à 1 h.	Mardi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.
Docimasie	KUPFFERSCHLAGER (I.), prof. ext.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Architecture industrielle	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Lundi, merc., vend., 3 à 4 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 7 à 8 h.
Economie industrielle	DE LAVELEYE (E.), prof. ext.	Mercrèdi, 10 à 11 h.	

Matière non comprise dans les Examens.

Paléontologie	DEWALQUE (G.), prof. extr.	Jours et heures à fixer ultér.
-------------------------	----------------------------	--------------------------------

FACULTÉ DE MÉDECINE.

({ Doyen : M. H. HEUSE. — Secrétaire : M. J. G. ROYER.)

Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.		
Anatomie humaine générale	SCHWANN (Th.), prof. ord.	Merc., jeudi, vend., samedi, 9 à 10 h. Jeudi, 5 à 6 h.
Anatomie humaine descriptive	MASius (V.), doct. en mèd.	Merc., jeudi, vend., samedi, 9 à 10 h. Jeudi, 5 à 6 h.
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première. Idem.	SCHWANN (Th.), prof. ord.	Jeudi, sam., 10 1/2 à 12 h. (Idem.)
Éléments d'anatomie comparée	FOSSTON (N. G.), agrégé.	Lundi, merc., vend., 10 1/2 à 12 h.
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 10 1/2 à 12 h.
Démonstrations anatomiques (dissections)	VAUST (Th.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 3 1/2 à 5 h.
	MASius (V.), doct. en mèd. (assisté par le prosecteur).	Lundi, merc., vend., 3 1/2 à 5 h.
		Tous les jours.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	DEUXIEME SEMESTRE.
Matières du premier examen de Docteur.			
MM			
Pathologie générale	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 5 à 6 1/2 h.
Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique	VAUST (Th.), prof. ordin.	Id. id. id. 3 1/2 à 5 h.
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (<i>Cours de 2 ans</i>).	ROYER (J. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 1 h.
ANATOMIE. SPÉC. Anatomie pathologique	HEUSE (H.), prof. extraord.	Lundi, merc., vend., 2 1/2 à 3 1/2 h.
Matières du deuxième examen de Docteur.			
PATHOLOGIE { 1 ^o Matières générales, y compris les maladies des os 2 ^o Matières spéciales, y compris les maladies des yeux.	ANSIAUX (N.), prof. ord.	Mardi, vend., 10 à 11 h.	Mardi, vend., 10 à 11 h.
CHIRURGICALE. {	BORLÉE (J. A.), prof. ordin.	Lundi, 12 à 1 h.; merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h.
Théorie des accouchements.	WASSEIGE (A.), doct. spéc.	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h.
Hygiène publique et privée	HEUSE (H.), prof. extraord.	Lundi, mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2.
Médecine légale, y compris la toxicologie.	ROYER (J. G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 1/2 h.

Matières du troisième examen de Docteur.

Clinique interne	SAUVEUR (H.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem	SERING (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils	ANSIAUX (N.), prof. ord.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h. mar., vendredi, 9 à 10 h.
Pratique des accouchements.	WASSEIGE (A.), doct. spéc.	Cette clinique se fera à la Maternité à déterminer selon l'occurrence.
Clinique ophthalmologique	BORLÉE (J. A.), prof. ord.	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales	(Idem.)	Lundi, 12 à 1 h.; merc., vend., 11 1/2 à 1 h.

Examen de pharmacien.

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer	PÉTERS-VAUST (G. P. N.), p. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opéra- tions toxicologiques	(Idem.)	Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.

Matière non comprise dans les Examens

Encyclopédie et histoire de la médecine. | ROYER (J. G.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultérieurement.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 2 juillet 1864.

Le Secrétaire,
SCHAAR.

Le Recteur,
A. SPRING.

Approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Bruxelles, le 30 août 1864.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALPH. VANDENPEEREBOOM.

Copyright 1925 by [Faded Name]

Published by [Faded Name]
New York, N. Y.

Printed in the United States of America

THE JAZZ REVOLUTION
is a history of the
most important
and interesting
of the modern
American
musical
movements
of the past
few years.

Copyright 1925 by [Faded Name]

Published by [Faded Name]

New York, N. Y.

Printed in the United States of America

THE JAZZ REVOLUTION
is a history of the
most important
and interesting
of the modern
American
musical
movements
of the past
few years.

Copyright 1925 by [Faded Name]

EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi.
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi.
ver les règlements universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription
générale pour tous les cours relatifs aux matières
de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an
pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres
Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures :

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application :

1^{re} année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2^e année d'études, y compris le dessin

et les manipulations, 240 id.

3^e année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4^e année d'études, id. 120 id.

5^e année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise.

Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

Art. 1^{er} du règlement.

2^o LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

- Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.
- Art. 36
du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.
- La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.
- Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.
- Les programmes des cours sont soumis à son approbation.
- Art. 8
du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble- raient l'ordre.
- Art. 9
du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.
- Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.
- Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.
- Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.
- Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.
- Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances: l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués :

Art. 7
du règlement.

Le 1^{er} et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le jour de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1^{er} et le 2 novembre ;

Le 16 décembre, anniversaire de la naissance du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique.

Art. 29.
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont :

Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4^o LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal ; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres , et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses , faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours , sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs. Art. 48 du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours , sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant , et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude , au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves , s'il en a. Art. 41 du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation , il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement , en vertu de l'article 42 de la loi , les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement , à l'effet d'obtenir des bourses de voyage , seront soumises à l'un des jurys. Art. 42 du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir :

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.



